



Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

REUNION DU BUREAU SYNDICAL du 10 mars 2023

Délibération n°DE202303028 : Ressources - Finances – Affectation des Résultats du Compte Administratif 2022 du Budget Communication Electronique.

RAPPORT DU PRESIDENT

Le résultat est constitué par le résultat comptable de fonctionnement de l'exercice, augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice (résultat cumulé).

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement cumulé de :	55.368.620,86 €
- un résultat d'investissement cumulé de :	– 2.015.390,53 €
soit un besoin de financement de :	2.015.390,53 €

Le résultat pourrait être affecté selon les éléments suivants :

-Compte 1068 ("Réserves – Excédent de fonctionnement capitalisé") :	2.015.390,53 €
-Ligne 002 ("Résultat de fonctionnement reporté") :	53.353.230,33 €
-Ligne 001 ("Résultat d'investissement reporté") :	-2.015.390,53 €

Compte tenu de ces précisions, je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette proposition et vous précise qu'elle sera présentée au Comité Syndical du 18 mars 2023.

* * * *

.../...

DECISION

Le Bureau Syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

- approuve les propositions d'affectation des résultats de la façon suivante :
 - Compte 1068 ("Réserves – Excédent de fonctionnement capitalisé") : 2.015.390,53 €
 - Ligne 002 ("Résultat de fonctionnement reporté") : 53.353.230,33 €
 - Ligne 001 ("Résultat d'investissement reporté") : -2.015.390,53 €
- autorise Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'e-communication de l'Ain à présenter cette proposition lors du Comité Syndical du 18 mars 2023

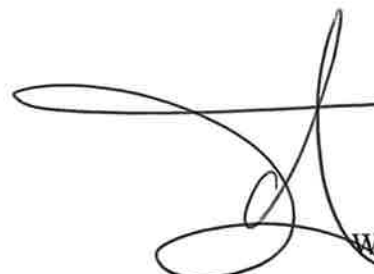
Présents : Walter MARTIN, Michel CHANEL, Christophe GREFFET, Vincent SCATTOLIN, Alexis MORAND, Daniel DOMPOINT, Catherine PICARD, Renaud DONZEL, Denis LINGLIN, Françoise COURTINE, Stéphane MARTINAND, Annie MEURIAU, Christian FONTAINE, Hélène BROUSSE, Guy BILLOUDET, Yannick RIOU et Christian MAKHLOUF.

Secrétaire de séance : Christian MAKHLOUF.

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président


Walter MARTIN



Je certifie le présent acte exécutoire conformément aux lois et règlements en vigueur, pour avoir été transmis à Madame la Préfète, qui en a accusé réception le